
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-797 DU 31 DECEMBRE 2014

portant retrait du projet de loi modifiant la loi
n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des
Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-266 du 12 juin 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2004-554 du 30 septembre 2004 portant transmission à l'Assemblée Nationale, du projet de loi modifiant la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 novembre 2014,

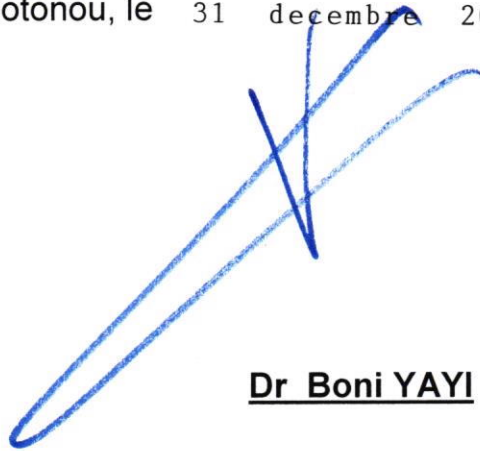
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est retiré, de l'Assemblée Nationale, le projet de loi modifiant la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises, transmis par le décret n°2004-554 du 30 septembre 2004.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2004-554 du 30 septembre 2004 portant transmission à l'Assemblée Nationale, du projet de loi modifiant la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre Chargé des Relations avec
les Institutions,

Le Ministre de la Défense Nationale,



Gustave Dépo SONON



Robert Théophile YAROU

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC2 - CES 2- HAAC 2 - SGG 4- MECESRS2-MDN 2 -MCRI 2 - AUTRES
MINISTERES 24-EMG 1 CAB-MIL 1 -EMAT 1 – EMFA 1-EMFN 1- DGGN 1- DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 -BCP-CSM-IGAA 3- UAC-ENAM-FADESP 3 -UNIPAR-FDSP 2- Archives 01-
JORB 01.

